



N° 2023-018

Chargé de mission bilan des actions de conservation des espèces végétales menacées

Conditions d'accès :

Poste de catégorie A ouvert aux personnels fonctionnaires de la fonction publique de l'État, de la territoriale ou de l'hospitalière par voie de détachement et aux personnels contractuels, du 09/10/2023 au 30/12/2023.

Prise de poste : 9 Octobre 2023

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié ; (i) le classement en parc national et (ii) l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014 et dont les grands enjeux sont :

- Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions,
- Inverser la tendance à la perte de la biodiversité,
- Valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs,
- Impulser une dynamique de développement économique pour les hauts

NB : l'éducation au territoire et la transmission des connaissances constituent des enjeux transversaux

Le décret de création du parc donne de plus spécifiquement un certain nombre de responsabilités à l'établissement public, notamment :

- Article 6 ; Les mesures destinées à assurer la protection d'espèces animales ou végétales dont la conservation s'avère nécessaire sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis, sauf urgence, du conseil scientifique,
- Article 7 ; Les mesures destinées à renforcer les populations d'espèces animales ou végétales indigènes sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis du conseil scientifique.

La mise en œuvre de la charte sur l'ensemble des enjeux se fait à travers des programmes pluriannuels d'actions prioritaires, identifiées et construites avec les différents partenaires du territoire. C'est autour de ces plans d'actions que les différents services construisent leurs programmes de travail et que sont mobilisés les moyens humains et financiers de

l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites ; un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge ; la direction, le secrétariat général, trois services techniques et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

La Stratégie de Conservation de la Flore et des Habitats de la Réunion rédigée par le PNRUn et le CBNM est échue depuis 2020. Un projet de nouvelle stratégie est en cours d'élaboration avec l'ensemble des partenaires propriétaires, gestionnaires et porteurs de projets.

La présente mission s'intègre dans le cadre de la préfiguration de cette nouvelle stratégie de conservation de la flore et des habitats de l'île ; et concerne la première action de ce projet de préfiguration. Elle consiste à la synthèse des actions de conservation d'espèces végétales menacées sur les espèces concernées par le territoire du Parc National de la Réunion.

Cette première mission pourrait se poursuivre dans le cadre d'une mission plus longue d'animation et de rédaction de la future stratégie.

Ainsi, au cours de cette première vacation, une réflexion sur des éléments méthodologiques sont attendus.

Finalité du poste /Nature de l'activité :

Rattaché.e à la hiérarchie fonctionnelle de la chargée de mission « Stratégies de conservation de la flore et restauration des habitats » et la hiérarchie directe du responsable du service protection des patrimoines naturels, le ou la chargée de mission bilan des actions de conservation des espèces menacées aura pour mission de réaliser un bilan des actions réalisées sur l'ensemble des espèces végétales menacées.

Contenu des missions :

- Compilation des actions de conservation de la flore sur le territoire de l'île la Réunion
- Construction et alimentation d'une base de donnée géoréférencée des actions de conservation de la flore
- Synthèse des actions de conservation de la flore
- Première réflexions sur les éléments de priorisation

Savoirs faire et compétences requises :

Savoirs et connaissances :

- Disposer d'une expérience dans le domaine de l'écologie, idéalement de la conservation de la flore
- Connaissance des milieux naturels et des menaces;
- Connaissances en SIG et bases de données
- Connaissances générales en biologie et écologie végétale;
- Gestion de projet
- Anglais courant apprécié

Savoir-faire et aptitudes :

- Animation de projets

- Rigueur et organisation;
- Qualité d'expression écrite et orale;
- Maîtrise des outils courants de bureautique et bonne compétence rédactionnelle ;
- Maîtrise des outils en cartographie (Qgis) et base de données

Qualités humaines et savoir- être :

- Dynamisme, autonomie et sens de l'initiative ;
- Sens de l'écoute et pédagogie ;
- Capacité à fédérer ;
- Sens du service public et respect des droits et obligations s'y référant;

Conditions et moyens d'exercice

- Diplôme Bac +4 / +5 master dans le domaine
- Permis de conduire B indispensable ;
- Bonne condition physique ;
- Être autonome et disponible ;

Conditions de rémunération

Prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents**

Localisation du poste

La résidence administrative est au siège de l'établissement à la Plaine des Palmistes. Des déplacements réguliers pourront avoir lieu sur l'ensemble de l'île ainsi qu'au Conservatoire Botanique National de Mascarin.

Modalités de dépôt de candidature :

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé et de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare pour les fonctionnaires) est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante : [**emilie.cazal@reunion-parcnational.fr**](mailto:emilie.cazal@reunion-parcnational.fr)

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 Septembre 2023 (Prise de poste au 9^{er} Octobre)**

Les entretiens auront lieu **le 22 Septembre après -midi.**

Personnes à contacter pour informations complémentaires :

Emilie Cazal, Chargée de mission stratégies de conservation de la flore et restauration des habitats : emilie.cazal@reunion-parcnational.fr

Viviane ROUDAIRE, Secrétaire Générale adjointe - Responsable RH : viviane.roudaire@reunion-parcnational.fr